

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
**DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 29 MARS 2011**

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Rémy REBEYROTTE, M. Jacques LIORET, M. Bernard DÉCHAUME, Mme Nicole MAGLICA, M. Pascal POMAREL, Mme Marie-Claire TELLIER, M. Roger VERNAY, Mme Régine DEVOUCOUX, M. Jean-Jacques SCHULER, Mme Patricia LAMALLE PINARD, M. Alain DURAND, M. Jean-Luc TUYSENS, Mme Djamila BENEDDINE, M. Patrick GUILLET, Mme Sylvie BROCHOT, M. Gérard MARTINI, M. Michel GIPEAUX, M. Jean-Jacques PERRUT, M. Jean-Michel JARRIN.

**ETAIENT EXCUSES :**

Mme Monique GATIER (donne procuration à Mme Régine DEVOUCOUX), arrive au point 5,  
M. Hubert LOBREAU (donne procuration à Mme Marie-Claire TELLIER),  
Mme Andrée ALIX COUDRAY (donne procuration à M. Jacques LIORET),  
Mme Géraldine VOILLOT (donne procuration à M. Bernard DECHAUME), arrive au point 5,  
Mlle Lucie DESBROSSES (donne procuration à M. Rémy REBEYROTTE),  
Mme Michèle BATHIARD (donne procuration à M. Gérard MARTINI),  
Mme Rosetta THEVENIN (donne procuration à M. Michel GIPEAUX).

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Mme Sylvie BROCHOT

§§§§

M. le Maire informe l'assemblée délibérante des éléments suivants :

Des documents ont été remis sur table :

- un ordre du jour modifié ;
- 5 questions diverses :
  - o Sollicitation de l'avis du conseil municipal sur la mise en œuvre de la procédure simplifiée de rassemblement de l'agglomération ;
  - o Vœu concernant le dispositif des CUI – CAE ;
  - o Rapport concernant le projet « sentir et connaître la nature en ville – sollicitation du Pays de l'Autunois Morvan » ;
  - o Rapport concernant le projet « les sorties familiales – sollicitation du plan départemental d'insertion auprès du Conseil Général de Saône et Loire » ;
  - o Vœu concernant les projets de suppressions de classes dans les écoles maternelles et primaires autunoises.

M. le Maire fait voter le huis clos pour le point 13 : vote à l'unanimité.

1. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 7 février 2011.
2. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 9 mars 2011.

M. Martini demande de rajouter que Mme Rosetta Thévenin quitte la séance au point 3. M. le Maire y consent.

3. **Acte est donné** à M. le Maire de sa communication des actes accomplis en vertu de la délégation donnée par le conseil municipal dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales.
4. **Affaires financières** : information relative à des virements de crédits provenant du chapitre des dépenses imprévues.

1. Budget principal

Après délibération, le Conseil Municipal, **PREND ACTE** des virements de crédits provenant du chapitre 020 (dépenses imprévues) pour un montant total de 19 350 €.

2. Budget annexe eau potable

Après délibération, le Conseil Municipal, **PREND ACTE** du virement de crédits provenant du chapitre 020 (dépenses imprévues) pour un montant total de 2 836 €.

5. **Affaires financières** : Comptes administratifs 2010.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 18 voix pour (Groupe Autun Evolue) et 6 voix contre (Groupe Autun Autrement),

- arrête définitivement les comptes 2010 du budget principal,
- arrête définitivement les comptes 2010 du budget annexe du lotissement « En Fleury »,
- arrête définitivement les comptes 2010 du budget annexe de l'eau,
- arrête définitivement les comptes 2010 du budget annexe de l'assainissement,
- arrête définitivement les comptes 2010 du budget annexe des immeubles productifs de revenus,
- arrête définitivement les comptes 2010 du budget annexe du camping

6. **Affaires financières** : Affectation des résultats 2010.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 20 voix pour (Groupe Autun Evolue) et 6 abstentions (Groupe Autun Autrement), décide :

- D'affecter les résultats du budget principal,
- D'affecter les résultats du budget annexe en Fleury,
- D'affecter les résultats du budget annexe de l'eau,
- D'affecter les résultats du budget annexe assainissement,
- D'affecter les résultats du budget annexe des immeubles productifs de revenus,
- D'affecter les résultats du budget annexe du camping.

7. **Affaires financières** : Budgets primitifs 2011 (annexes).

Après délibération, le Conseil Municipal, par 20 voix pour (Groupe Autun Evolue) et 6 abstentions (Groupe Autun Autrement) **APPROUVE** au niveau de chacun des budgets, de chacune des sections (fonctionnement, investissement) et de chacun des chapitres aux chiffres indiqués ci-dessus, le projet de budget primitif de la Ville d'Autun ainsi que les budgets annexes du PASA, de l'assainissement, des immeubles productifs de revenus, du camping et du lotissement en Fleury pour l'exercice 2011 ; **AUTORISE** l'écriture d'ordre budgétaire visant à rectifier les

résultats sur le budget annexe du lotissement En Fleury ; **APPROUVE** l'état annexe B1.6 du budget individualisant les crédits relatifs aux subventions versées valant décision d'attribution.

#### 8. **Affaires financières** : Vote des taux des Taxes directes locales.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 20 voix pour (Groupe Autun Evolue) et 6 abstentions (Groupe Autun Autrement) **APPROUVE** une progression de la fiscalité à hauteur de 1,40 % fixant ainsi les taux d'imposition pour l'année 2011 comme suit :

	<b>Taux 2010</b>	<b>Taux 2011</b>
<b>T.H.</b>	<b>18,13 %</b>	<b>18,38 %</b>
<b>T.F.P.B.</b>	<b>28,83 %</b>	<b>29,23 %</b>
<b>T.F.P.N.B.</b>	<b>59,37 %</b>	<b>60,20 %</b>

#### 9. **Affaires financières** : attribution de subventions pour les associations sous conventions.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'attribution des subventions de fonctionnement suivantes inscrites au budget de l'exercice en cours et d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document consécutif à ce dossier :
  - Association « Maîtrise de la Cathédrale » ..... 16.000 €
  - Comité des Jumelages ..... 20.000 €
  - Sauvegarde 71 ..... 36.000 €
  - Spectacle Historique d'Autun ..... 40.000 €
  
- **APPROUVE** l'attribution des subventions suivantes à l'Office de la Culture inscrites au budget de l'exercice en cours et d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document consécutif à ce dossier :
  - Office Municipal de la Culture ..... 192.000 €dont :
  - ✓ 155 000 € au titre de la saison culturelle (subvention de fonctionnement) ;
  - ✓ 24 000 € au titre de l'épopée Gallo romaine (subvention événementielle) ;
  - ✓ 12 000 € au titre de la semaine du cirque (subvention événementielle) ;
  - ✓ 1 000 € au titre de Saint Andoche « côté jardin » (subvention événementielle).

#### 10. **Ressources Humaines** : Convention de mise en commun de la direction de la communication entre la Communauté de Communes de l'Autunois, le Centre Intercommunal d'Actions Sociales de l'Autunois et la Ville d'Autun (annexe).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la mise en commun des moyens humains et matériels liés à la communication pour la Ville d'Autun, la Communauté de communes de l'Autunois et le CIAS de l'Autunois au sein d'une Direction de la Communication de l'Autunois ; **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant de signer le projet de convention et les avenants qui pourraient intervenir.

**11. Affaires Culturelles :** Convention triennale 2011/2013, entre le Conseil général de Saône et Loire et la ville d'Autun, relative au financement de la saison culturelle d'Autun.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la convention triennale 2011/2013 entre le Conseil général de Saône-et-Loire et la ville d'Autun relative au financement de la saison culturelle d'Autun ; **AUTORISE** Monsieur le Maire ou tout représentant ayant délégation à signer tout document s'y rapportant.

**12. Affaires générales :** Rassemblement de l'agglomération Autun Saint Pantaléon – Vœu à Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire demandant l'organisation de la consultation des électeurs de Saint Pantaléon prévue par l'article L 2113-16 du code général des collectivités territoriales alors en vigueur lors du lancement de la procédure de rassemblement.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 20 voix pour (Groupe Autun Evolue) et 6 oppositions (Groupe Autun Autrement), **EMET** le vœu, et à défaut d'autres procédures, une nouvelle fois très solennellement à Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire, conformément aux lois, décrets, arrêtés, règlements et décisions de justice, qu'il organise la consultation électorale sur le territoire de la commune associée de Saint Pantaléon

**13. Affaires foncières :** Cession d'une partie de la parcelle cadastrée AI 18 sise Allée Colette suite à la délibération du 7 février 2011.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le vote à huis clos conformément à l'article L 2121-18 du code général des collectivités territoriales ;

Après délibération, le Conseil Municipal, par 20 voix Pour (Groupe Autun Evolue) et 6 Abstentions (Groupe Autun Autrement), **APPROUVE** la cession pour 15.000 € de la parcelle AI 481 (contenance estimée de 6 a et 30 ca) située Allée Colette à Madame Antonia Dos Santos, demeurant à Autun au n°5 de la Grande rue Marchaux, sous la condition de procéder à la démolition préalable de l'ancienne Halte Garderie dans le délai d'un mois ; **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant titulaire d'une délégation à signer tout document s'y rapportant ;

**14. Question(s) diverse(s) :**

**14.1. Question diverse n°1 : Administration générale :** Rassemblement de l'agglomération Autun Saint Pantaléon – Possibilité de mise en œuvre de l'article 25 I 3<sup>ème</sup> alinéa de la loi du 16 décembre 2010.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 20 voix pour (Groupe Autun Evolue) et 6 élus ne prenant pas part au débat et au vote (Groupe Autun Autrement), **PREND ACTE** de l'avis du groupe Autun Evolue souhaitant l'organisation d'une consultation électorale en application de l'article L 2113-16 du CGCT dans sa rédaction en vigueur au moment du lancement de la procédure de rassemblement le 22 octobre 2009 et souhaitant l'unité de l'agglomération dans les meilleurs délais.

**14.2. Question diverse n°2 :** Vœu à M. Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé, M. le Président du conseil d'administration de Pôle emploi, M. le Préfet de Saône-et-Loire - Dispositif CAE - CUI.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **SOLLICITE**, dans ce contexte, auprès de Monsieur le Premier Ministre, de Monsieur le Ministre du Travail, de l'emploi et de la Santé, de Monsieur le Préfet de Saône et Loire et de Monsieur le Président du Conseil d'Administration de Pôle Emploi l'assouplissement des critères d'éligibilité vis-à-vis des personnes qui ont une employabilité très réduite, notamment liée à leur handicap ou à leur âge ; **SOLLICITE** les mêmes autorités pour leur demander de conserver une certaine constance pour les critères d'éligibilité afin de sécuriser les parcours des personnes bénéficiaires de ce type de dispositif.

**14.3. Question diverse n°3 : Cohésion sociale et urbaine :** Projet « Sentir et connaître la nature en Ville » – Sollicitation du Pays de l'Autunois Morvan.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant ayant délégation, à solliciter le Pays de l'Autunois Morvan et tout autre organisme, afin que la collectivité puisse être soutenue financièrement, dans la bonne réalisation du projet ; **PRECISE** que la subvention sollicitée auprès du Pays de l'Autunois, est de 3 779 €. Le montant de la subvention correspond à 50% du coût total du projet ; **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant ayant délégation à signer tout document s'y rapportant.

**14.4. Question diverse n°4 : Cohésion sociale et urbaine :** Projet « Les sorties familiales » – Sollicitation du Plan départemental d'insertion auprès du Conseil Général de Saône et Loire.

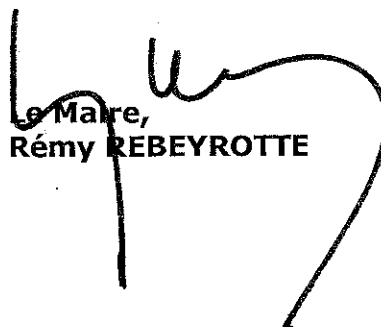
Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant ayant délégation, à solliciter le Plan départemental d'insertion (PDI) du Conseil Général de Saône et Loire, afin que la collectivité puisse être soutenue financièrement, dans la bonne réalisation du projet ; **PRECISE** que la subvention sollicitée est de 1 100 € pour l'année 2011. Le montant de la subvention correspond au nombre de personnes bénéficiant du RSA et participant au projet ; **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant ayant délégation à signer tout document s'y rapportant.

**14.5. Question diverse n°5 :** Vœu du Conseil Municipal à Monsieur le Ministre de l'Education Nationale, à Madame la Rectrice de l'Académie de Dijon et à Monsieur l'Inspecteur d'Académie concernant la suppression envisagée de trois classes sur Autun à la prochaine rentrée scolaire.

Souhaitant vivement un réexamen de ces trois situations, pour tenir compte des réalités de terrain et des objectifs apparemment ambitieux que se fixe le Ministère en matière d'éducation, Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **SOUHAITE** que le point de vue de la Ville mais aussi des parents d'élèves et des professionnels soit pris en considération. Rappelons que sur les deux sites, plus de 2000 pétitions ont été recueillies en faveur du maintien de ces classes.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H35.**

**A Autun, le 6 avril 2011**

  
Le Maire,  
**Rémy REBEYROTTE**